

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 567

présenté par
M. Paul

ARTICLE 41

À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »,

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.